



Formation Risque amiante - Recyclage - Sous-Section 4 - Opérateur - 7 heures - 1 jour

Date de mise à jour

01/09/2023

Formacode

22265

Attestation de compétence délivrée

oui

Objectifs

- Réactualiser les acquis de formation initiale de 2 jours
- Maintenir ses compétences dans l'application des procédures opératoires pour la préparation, la réalisation, la restitution des chantiers d'intervention en présence de matériaux contenant de l'amiante

Niveau de prérequis

- Certificat médical d'aptitude au poste de travail
- Avoir suivi et validé la formation préalable prévention amiante SS4 Opérateur de Chantier.
- Transmettre l'attestation de compétences correspondante et en cours de validité au moment de la formation de Recyclage
- Avoir plus de 18 ans
- Maîtriser la langue française (lire et écrire) : pour les formations en langue étrangère, nous consulter

Public concerné

Tout travailleur chargé d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir des matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures, du mode opératoire Sous-section 4.

Nos formations sont ouvertes aux travailleurs en situation de handicap dans le respect de l'arrêté du 23 février 2012. Nous consulter.

Suivi de l'action de formation

- Évaluation théorique (questionnaire à choix multiples et/ou questionnaire à réponses courtes)
- Évaluation pratique avec analyse d'une situation concrète.

A l'issue de ces contrôles de connaissance et à la présence pendant les 7 heures du stagiaire, une attestation de compétence N°2 valable 3 ans lui sera délivrée, ce qui lui permettra de pouvoir effectuer des interventions susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.

Validation

Les modalités de l'évaluation des acquis des formations préalables du personnel « Opérateur de Chantier » sont formalisées par l'arrêté du 23 février 2012 comme suit :

Épreuve théorique de 20 mn élaborée à partir d'un questionnaire à choix multiples et/ou à réponses courtes permettant d'évaluer le stagiaire sur ses connaissances relatives notamment à :

- Les risques pour la santé et les facteurs synergiques de risques
- La réglementation relative à la prévention des risques liés à l'amiante
- Les documents lui permettant d'avoir la connaissance de la présence d'amiante
- Les moyens de protection, les limites d'efficacité des EPI, le choix des méthodes de travail et des équipements de protection des travailleurs en fonction de l'évaluation des risques.
- Les destinataires du mode opératoire

Si note < 10 : échec

Si note ? 12 : rattrapage à l'oral

Si note > 12 : réussite

Épreuve pratique de 60 minutes : incluant l'analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité exercée par le stagiaire afin de vérifier notamment son aptitude à :

- Évaluer les risques liés à l'intervention : 4/20
- Mettre en œuvre les principes de prévention (mode opératoires, moyens de protection, décontamination) : 8/20
- Réagir en cas d'incident / d'accident : 3/20
- Mettre en œuvre les modalités de restitution de la zone après l'intervention et gérer l'élimination des déchets amiantés : 5/20

Si < 10 : échec

Si ? 14 : rattrapage à l'oral

Si > 14 : réussite

A l'issue de ces contrôles de connaissances, après réussite aux tests théoriques et pratiques (et à la présence à la totalité de la formation), une attestation de compétences N°2 sera délivrée avec une validité de 3 ans.

Programme

Formation Risque amiante - Recyclage - Sous-section 4 - Opérateur - 7 heures

- Produits susceptibles de contenir l'amiante
- Les exigences réglementaires
- La gestion des déchets
- Appliquer les méthodes de travail et procédures
- Les équipements de protection
- Signaler les situations d'urgence & procédures
- Travaux pratiques sur plateforme pédagogique chantier fictif

Durée et coût

Nbre d'heures total : 7h

Coût horaire : 44.29€ HT (53.14€ TTC)

Coût par personne : 310.00€ HT (372.00€ TTC)

Sessions programmées

- du 20/11/2024 au 20/11/2024 - 42300 ROANNE (8h30-12h / 13h-16h30)
- du 21/11/2024 au 21/11/2024 - 69140 RILLIEUX LA PAPE (08:30 - 12:00 / 13:00 - 16:30)
- du 04/12/2024 au 04/12/2024 - 69140 RILLIEUX LA PAPE (8h30-12h / 13h-16h30)
- du 13/12/2024 au 13/12/2024 - 42000 SAINT ETIENNE (8h-12h / 12h30-15h30)
- du 09/01/2025 au 09/01/2025 - 69140 RILLIEUX LA PAPE (08:30 - 12:00 / 13:00 - 16:30)
- du 13/01/2025 au 13/01/2025 - 38800 LE PONT DE CLAIX (08:00 - 12:00 / 13:00 - 16:00)
- du 21/01/2025 au 21/01/2025 - 69140 RILLIEUX LA PAPE (08:30 - 12:00 / 13:00 - 16:30)
- du 24/02/2025 au 24/02/2025 - 38800 LE PONT DE CLAIX (08:00 - 12:00 / 13:00 - 16:00)
- du 27/02/2025 au 27/02/2025 - 69140 RILLIEUX LA PAPE (08:30 - 12:30 / 13:30 - 16:30)
- du 17/03/2025 au 17/03/2025 - 69140 RILLIEUX LA PAPE (08:30 - 12:30 / 13:30 - 16:30)
- du 25/03/2025 au 25/03/2025 - 38800 LE PONT DE CLAIX (08:00 - 12:00 / 13:00 - 16:00)
- du 15/05/2025 au 15/05/2025 - 38800 LE PONT DE CLAIX (08:00 - 12:00 / 13:00 - 16:00)